

Cession foncière – ROUBAIX Site GTI SODIFAC

Complément d'informations au cahier des charges

« Le projet peut-il se raccorder au réseau de chaleur urbain ? »

Le raccordement au réseau de chaleur est à promouvoir, sous réserve d'étude capacitaire plus approfondie.

De façon générale :

La MEL est l'autorité délégante et a concédé les investissements et l'exploitation du réseau de chaleur à une filiale de Dalkia (R-Énergies). Globalement, le réseau de chaleur de ROUBAIX est très compétitif économiquement et est vertueux avec plus de 50% de la production provenant de sources renouvelables (biomasse actuellement puis l'énergie du CVE avec le projet de l'autoroute de la chaleur).

La cartographie du réseau de chaleur sur ROUBAIX est ci-jointe.

Sur le projet GTI SODIFAC :

En première approche, le réseau passe à proximité, notamment avenue Julien Lagache (100 m environ). Sur une base de 120 logements avec une puissance à souscrire de 5 kW par logement, nous serions à une puissance demandée de 600 kW. Le ratio de densité est très bon (6 kW/m).

Dans un second temps, la MEL va questionner R-Énergies qui exploite le réseau de chaleur de ROUBAIX pour confirmer l'intérêt du raccordement :

- dans l'absolu, en réalisant une première étude de faisabilité sur la base d'une programmation de 120 logements
- de façon relative, au contexte existant, en étudiant les possibilités et contraintes du raccordement au réseau existant : saturation, possibilité de densifier (raccordement d'autres sites).

Ensuite, il conviendra au futur acquéreur de fournir des données plus précises en termes de puissance et consommation en fonction du bâti construit pour préparer un dossier de demande de raccordement que la Direction Énergies de la MEL étudiera au regard des investissements à réaliser pour la connexion et du chiffre d'affaires de vente de chaleur sur la durée d'amortissement.

dalkia
GROUPE EDF



Point_de_Production
Point_de_Livraison_Ro
Canalisation_Roubaix